

**La Question Prioritaire de Constitutionnalité
Outil au service de la défense des droits et libertés**

29 avril 2010

Intervention de Noëlle Lenoir

Avocat à la Cour

Membre honoraire du Conseil constitutionnel

Les fondements de la QPC

- **Article 61-1 et 62 de la Constitution**
- **Articles 23-1 à 23-12 de l'Ordonnance** modifiée n°58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel
- **Décret n°2010-148 du 16 février 2010** portant application de la loi organique n°2009-1523.
- **Décision du 4 février 2010** portant Règlement intérieur sur la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour les QPC
- **Circulaire du Ministre de la Justice et des Libertés du 24 février 2010** présentant la QPC

Contrôle a posteriori / contrôle a priori

| | A priori | A posteriori |
|-------------------|--|---|
| Loi | Après adoption par le Parlement et avant promulgation | Déjà entrée en vigueur (quelle que soit la date son adoption) |
| Délai | 1 mois 8 jours (urgence déclarée par le Gouvernement) | 6 mois après transmission par le juge du fond - 3 mois (Cour de cassation ou Conseil d'Etat) - 3 mois (Conseil constitutionnel) |
| Requérants | - Président de la République - Premier ministre - Président de l'AN ou Sénat - Au moins 60 députés et/ou 60 sénateurs | Tout justiciable à l'occasion d'une instance pendante (sauf en Cour d'assises) |
| Moyens | Tous peuvent être soulevés d'office | Pas de moyen soulevé d'office |

Contrôle a posteriori / contrôle a priori

| | A priori | A posteriori |
|---|---|--|
| Recevabilité du recours | Toutes les lois sauf les lois référendaires (décision n° 62-20 DC du 6 novembre 1962) | <ul style="list-style-type: none"> - Loi applicable au litige - Non encore jugée conforme à la Constitution, « sauf changement de circonstances » - caractère sérieux de la question |
| Procédure | Recours direct | <p>Recours par voie d'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission motivée par les juges du fond, insusceptible de recours - Filtrage par la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat |
| Effet de la décision du Conseil constitutionnel | <p>Autorité absolue de la chose jugée Annulation de la loi erga omnes</p> | |

Le mécanisme prioritaire

1. Nature des moyens

- Moyens invoquant l'inconstitutionnalité de la loi
- Moyens invoquant la violation des normes internationales, au titre du contrôle de conventionalité

2. Priorité aux moyens d'inconstitutionnalité

- Examen par priorité de la question de constitutionnalité
- Instruction non suspendue; possibilité de mesures provisoires ou conservatoires
- Sursis à statuer sur la décision (sauf si obligation de statuer dans un délai ou si urgence)

Droits et libertés garantis

- Le bloc constitutionnel stricto sensu
 - la Constitution de 1958
 - la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789
 - le Préambule de la Constitution de 1946
 - les PFRLR
 - la Charte de l'environnement de 2004
- Autres principes – Objectifs de valeur constitutionnelle (sauvegarde de l'emploi, lutte contre la fraude fiscale, bonne administration de la justice...)
- Pas de moyens tirés des vices de procédure de la loi

Principes constitutionnels et droit des affaires

Garanties des droits

- Droits de la défense et respect du contradictoire (PFRLR)
- Droit à un recours juridictionnel effectif (art. 16 DDHC)
- Indépendance de la juridiction (article 64 de la Constitution et article 16 de la DDHC)
- Sécurité juridique (art. 16 de la DDHC)
- Légalité des délits et des peines (art. 8 DDHC)

Principes constitutionnels et droit des affaires

Garanties des droits

- Présomption d'innocence (art. 9 DDHC)
- Droit à un procès équitable et égalité des armes (art. 16 DDHC)
- Principe de personnalité des peines et de responsabilité personnelle (art. 8 et 9 combinés DDHC)
- Interdiction des accusations, arrestations et détentions arbitraires, contrôle judiciaire des visites et perquisitions domiciliaires (art. 7 DDHC)

Principes constitutionnels et droit des affaires

Droits substantiels

- Dignité de la personne humaine (tirée du Préambule de la Constitution de 1958)
- Egalité devant la loi, la justice, le service public et les charges publiques (art. 6 DDHC)
- Respect de la vie privée découlant de la liberté individuelle (art. 2 de la DDHC)
- Droit de propriété (art. 17 de la DDHC)
- Liberté d'entreprendre (art. 4 de la DDHC)

Principes constitutionnels et droit des affaires

Droits substantiels

- Liberté contractuelle et droit au maintien de l'économie des conventions légalement conclues (art. 4 DDHC)
- Principe de responsabilité et obligation de réparer le dommage causé (article 4 de la DDHC)
- Droits collectifs et individuels des travailleurs, tels que le droit de grève, à la négociation collective, à la liberté syndicale, au reclassement et au repos hebdomadaire (Préambule de 1946)
- Liberté d'expression (article 11 de la DDHC)
- Droits de l'environnement, tels que le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, le droit d'accès à l'information (Charte de l'environnement)

Exemples tirés du droit de la concurrence

1. **Droits de la défense et contradictoire** (devant l'Autorité de la concurrence)
2. **Séparation des pouvoirs** (pouvoirs de sanction de l'Autorité de la concurrence)
3. **Droit à l'inviolabilité du domicile** (en cas de visites domiciliaires et perquisitions)

Exemples tirés du droit de la concurrence

4. **Garanties judiciaires** (en cas de visites d'entreprises)
5. **Légalité des délits et des peines** (non rétroactivité de la loi pénale plus sévère en cas d'aggravation de la sanction?)
6. **Principe de responsabilité personnelle** (en matière répressive administrative?)
7. **Nécessité et proportionnalité de la peine** (applicable en droit répressif administratif)

Exemples tirés du droit de propriété des entreprises

- **Applicable à divers titres** : droit des actionnaires, propriété mobilière et immobilière, brevets, marques, droits d'auteur et droits voisins...
- Sanction de l'atteinte **d'une gravité telle** qu'elle « dénature le sens et la portée de ce droit »
- **Allocation d'une juste et préalable indemnité** (ex: valeur d'échange des actions; restriction ou privation du droit de vote)
- **Conciliation avec des objectifs d'intérêt général** (protection de la santé et des consommateurs, lutte contre la fraude ou contre l'évasion fiscale)

Méthodologie comparée de la CEDH / Conseil constitutionnel

CEDH

- L'ingérence est-elle « **prévue par la loi** »?
- 2. L'ingérence poursuit-elle « **un but légitime** »?
- 3. L'ingérence est-elle « **nécessaire dans une société démocratique** »?

Méthodologie comparée de la CEDH / Conseil constitutionnel

Conseil constitutionnel

1. La restriction à un droit ou une liberté est-elle en rapport avec l'objet de la loi?
2. Cette restriction est-elle nécessaire eu égard au but de la loi?: « *le Conseil constitutionnel ne dispose pas d'un pouvoir général d'appréciation et de décision de même nature que celui du Parlement* »
3. Cette restriction est-elle proportionnée?: « **Aucune liberté n'est ni générale, ni absolue** »
4. Y-a-t'il lieu à concilier avec d'autres principes (liberté d'entreprendre c/ protection de la santé; liberté c/ sécurité...)
5. L'intérêt général peut-il justifier la restriction (d'une liberté) ou la dérogation (au principe d'égalité) en cause?

QPC en cours d'examen

Cour de cassation

- **Arrêt du 16 avril 2010**, n° 10-40.002 : questions préjudicielles posées à la CJUE
- De **nombreuses saisines gardes à vue**,
ex : Pourvoi c/Ch. instruction Aix, 10 nov. 2005, et CA Aix, 21 sept. 2009, CA Nancy, 19 janv. 2010 - placement en garde à vue sans l'assistance d'un avocat

Conseil d'Etat

- **Décision du 9 avril 2010**, M. Matelly, n°312251 : refus pour irrecevabilité de la requête – nécessité d'un mémoire distinct
- **3 décisions du 14 avril 2010** (n°329290, 336753, 323830) : renvoi au Conseil constitutionnel – dé cristallisation des pensions, amendement « anti-Perruche », représentativité syndicale d'une association familiale

***« Nous parlerons contre les lois insensées
jusqu'à ce qu'on les réforme, et en attendant
nous nous y soumettrons aveuglément »***

**Denis Diderot, Supplément au
voyage de Bougainville**